



MAIRIE  
DE  
**ARTIGNOSC SUR VERDON**

54 Chemin des Planets  
Code Postal : 83630  
Tél. : 04.94.80.70.04  
E-Mail : mairie-artignosc@wanadoo.fr

**ARRETE N° 2025-02-008**

**Portant temporairement restriction de circulation  
et de stationnement à l'occasion d'une course cycliste**

**Le Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par le Président du Vélo Sport Hyérois en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser les Boucles du Haut Var cycliste 2025 le samedi 15 février 2025 sous réserve de l'autorisation préfectorale,

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs d'interdire le stationnement et la circulation sur les voies empruntées par cette course,

Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le samedi 15 février 2025 de 11h00 à 16h30, la circulation et le stationnement seront interdits sur Le Cours, la rue des Muletieres, la route du Lac, et la route d'Aups

**ARTICLE 2 :**

Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

**ARTICLE 3 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune.

#### **ARTICLE 4 :**

La mise en place d'un itinéraire de déviation ne dispense pas l'organisateur chargé de la course de maintenir en place la signalisation réglementaire. Il est et demeure entièrement responsable de tous incidents et accidents qui pourraient surgir du fait de la course.

#### **ARTICLE 5 :**

Monsieur le Maire et la brigade de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

#### **ARTICLE 6 :**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine – CS40510 – 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée via l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion
- Comptable de la collectivité.
- A l'intéressé

Fait à ARTIGNOSC SUR VERDON  
le 07 février 2025,

**Le Maire,**  
**Serge CONSTANS**

